



ASSOCIATION RÉGIONALE RIVE-SUD

**AVIS DE COMPÉTITION
LA RÉGION RIVE SUD)**

ANNONCE LA TENUE DES

JEUX DE LA PARTICIPATION 2004

LES 17 ET 18 JANVIER 2004

(Dates)

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions suivantes :

1) rive sud

Président(e) comité organisateur : _____ # Téléphone : _____

Président(e) de la compétition : Mme Monique Ricard # Téléphone : _____

Représentant technique : Mme Denyse b Gilbert

Contrôleur en chef : _____

Contrôleur d'ordinateur : _____

**Sanctionnée par
LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC
N° DE SANCTION :**

NOM DU CLUB HÔTE : CPA SAINT BRUNO

ADRESSE : _____

COURRIEL : _____

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

Version révisée le 20 mai 2003

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 ENDROIT

La compétition se tiendra à : PALAIS DES GLACES DE SAINT BRUNO

2.0 DIMENSIONS DE LA PATINOIRE

Les dimensions de la surface glacée sont de Glace 1 85*100

3.0 RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, La Fédération et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer tous les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération et les clubs hôtes ; leur inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 CONDUITE DES CONCURRENTS

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5.0 RESTRICTIONS

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chaque catégorie. Sa décision sera sans appel.

6.0 INSCRIPTIONS :

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés **AU PLUS TARD LE 15 novembre** à l'adresse suivante :

Mme Monique Ricard
2702 rue Marquette
Longueuil
J4K 4K4

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 DATE LIMITE D'ÂGE

Le 1^{er} juillet 2003 (voir les limites de catégories)

8.0 FRAIS D'INSCRIPTIONS

30\$	patinage en simple
35\$	patinage en couple
25\$	olympiques spéciaux

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **:ARPARS** et datés **au plus tard le 15 NOVEMBRE**

Aucun chèque postdaté après le 15 NOVEMBRE ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 15 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 DATE LIMITE DES TESTS

La date limite les tests est le 1^{er} Janvier 2004

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) cassettes ou (2) disques compacts lors de l'enregistrement, mais il devra avoir en main une cassette supplémentaire.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'arena où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) cassettes ou (2) disques compacts. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée de la musique doivent apparaître clairement sur chacune des cassettes. Celles-ci seront sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

12.0 FRAIS D'ADMISSION

Adulte :3.00 \$

Enfant :1.00\$

Gratuit :Moins de 12 ans

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

15.0 HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Un horaire provisoire sera transmis

à chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions.

peut-être disponible sur internet à l'adresse <http://www.patinagemonteregie.com>

16.0 Formation des groupes :

Les groupes de patineurs seront formés de façon aléatoire

COMPOSITION DE L'EQUIPE Régionale: SELON L'AVIS DE LA FÉDÉ

17.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant.

18.0 Restaurants :

Il y aura un casse-croûte à l'arena qui sera ouvert durant la compétition.

19.0 Hotel : non applicable

CATÉGORIES PATINEURS DE COMPÉTITION

DONNÉES TECHNIQUES:

Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple.

A. Dames : Un programme libre de 3 minutes +/- 10 sec. en musique.

E. Messieurs : Un programme libre de 3 minutes et 30 secondes +/-10 sec. en musique.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple.

B : Dames : Un programme libre de 3 minutes +/- 10 sec.

F : Messieurs : Un programme libre de 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition juvénile en simple.

Les concurrents seront âgés de moins de 12 ans (dames)

et de moins de 13 ans (messieurs) le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

C : Dames : Un programme libre de 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

G : Messieurs : Un programme libre de 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-JUVÉNILE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test préliminaire réussi au complet

Les concurrents seront âgés de moins de 11 ans (dames)

et de moins de 12 ans (messieurs) le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Contenu : Un maximum de trois (3) sauts doubles différents au choix

Le même saut ne peut être répété plus de deux fois.

Un maximum de trois (3) combinaisons/séquences de sauts.

Deux (2) à trois (3) pirouettes différentes au choix.

Une (1) séquence de pas au choix.

Un (1) mouvement de transition au choix (ex. arabesque).

Il y aura une pénalité de 0,2 point dans la note technique pour chaque manquement aux critères énoncés ci – haut.

Le respect du contenu d'un programme équilibré s'appliquera.

D : Dames : Un programme libre de 2 minutes +/- 10 sec.

H : Messieurs : Un programme libre de 2 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ COUPLE

Qualification : Test de compétition juvénile en couple.

I : Couple : Un programme libre de 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE

Qualification : Test complet junior bronze en danse.

J : Danses imposées : Deux (2) danses seront sélectionnées parmi :
Tango Fiesta, Ten-Fox, Fourteenstep, Valse européenne

PRÉ-JUVÉNILÉ DANSE

Qualification : Test complet préliminaire de danses.

K : Danse imposées : Tango Fiesta, Danse Swing.

OLYMPIQUES SPÉCIAUX

1) Réglementation :

- Les réglementation de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués.
- S'assurer que les entraînements en vue de la compétition se font selon les règles du livre de règlements OSC version mai 2004.

2) Éligibilité :

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec Martin Fontaine au bureau des JOSQ au (514) 843-8778. Il n'y a pas de frais d'affiliation aux Jeux olympiques spéciaux du Québec.

3) Programme libre :

- Le programme doit être exécuté sur une musique instrumentale.
- Le programme doit comporter au moins 8 des 12 éléments.

NIVEAU 1 DAMES ET MESSIEURS :

Qualification : Tout élément d'un coefficient de difficulté supérieur à celui du saut de lapin entraîne une déduction de 0,2 point. Les éléments du présent niveau se retrouvent aux niveaux 2 et 3 du Programme canadien de patinage.
Le programme doit comporter au moins 8 des 12 éléments.

L : Dames : Un programme libre de 1 minute +/- 10 sec.

M : Messieurs : Un programme libre de 1 minute +/- 10 sec.

NIVEAU 2 DAMES ET MESSIEURS :

Qualification : Tout élément d'un coefficient de difficulté supérieur à celui du saut valsé et de la pirouette debout sur un pied entraîne une déduction de 0,2 point. Les éléments du présent niveau se retrouvent aux niveaux 4 et 5 du Programme canadien de patinage. Le programme doit comporter au moins 8 des 11 éléments.

N :. Dames : Un programme libre de 1 minute +/- 10 sec.

O : Messieurs:Un programme libre de 1 minute +/- 10 sec.